



« *Autonomie Actu* » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

### Les Services autonomie à domicile (SAD) se mettent en place en Auvergne-Rhône-Alpes

Le maintien à domicile des personnes âgées est un enjeu fondamental. Les Services autonomie à domicile, nouveaux modèles d'accompagnement, se mettent en place pour un accès simplifié et amélioré aux prestations d'aide et/ou de soin. Ils se constitueront progressivement jusqu'en 2025.

En Auvergne-Rhône-Alpes, une programmation annuelle 2022 – 2030 prévoit la création de 2 838 places pour 45,4 M €, dont 5,8 M € notifiés en 2023 (soit environ 360 places). L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est présente aux côtés de ses différents partenaires afin d'impulser et accompagner ce virage domiciliaire, mais aussi pour construire un parcours résidentiel qui réponde aux envies et aux besoins des personnes âgées.

> [Pour en savoir plus, consultez l'article sur le site internet de l'ARS ARA](#)

*Référente : Roselyne COCHERIL*

### Actualité sur les Troubles du neuro-développement (TND)

#### Bilan de l'action régionale menée depuis 2018 et préparation des modalités de poursuite de celle-ci

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a réuni le Comité technique régional sur les TND le 3 octobre dernier, afin de dresser un **bilan** des principales réalisations dans ce domaine depuis 2018. La prochaine séance prévue début 2024 sera consacrée à la déclinaison de la [stratégie nationale](#) annoncée par le Président de la République le 14 novembre dernier,



ainsi que du [schéma régional de santé 2023-2028](#) arrêté par la directrice générale de l'ARS le 30 octobre 2023.

Une présentation de ce bilan vous sera communiquée dans une prochaine lettre.

*Le **Comité technique régional sur les Troubles du neuro-développement (CTR-TND)** est un élargissement du Comité technique régional autisme (CTRA). Il s'agit d'un espace de rencontre entre les différents partenaires, de réflexions et de propositions partagées pour l'amélioration de la connaissance des troubles du neuro-développement et de l'accompagnement des concitoyens concernés.*

> [Consultez la rubrique Troubles du neuro-développement sur le site internet de l'ARS ARA](#)

*Référentes : Catherine GINI et Magali LONGUÉPÉE*

## **L'ARS s'engage pour améliorer les parcours et la qualité des accompagnements**

L'ARS a engagé en 2023 une enveloppe pérenne de plus de 1,5 million d'euros pour améliorer les parcours et la qualité des accompagnements des Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), et pour répondre aux besoins des territoires. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de celle portée en 2022 par la Direction interministérielle à l'autisme.

Basés sur un autodiagnostic et un plan d'actions, les crédits alloués vont permettre majoritairement le recrutement de ressources humaines afin de **réduire les listes d'attente, augmenter les files actives ou encore accompagner plus précocement les enfants**. En complément, un soutien en crédits non pérennes de 177 000 € permettra le financement de formations et de petits investissements.

*Référente : Laetitia MOREL*

## **Déploiement des Plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour les enfants de 7 à 12 ans**

Dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des TND, il est désormais possible de créer ou d'étendre l'intervention des PCO aux enfants âgés de 7 à 12 ans, susceptibles de présenter un TND (décret du 1<sup>er</sup> avril 2021).

2 plateformes ont déjà pu étendre leur activité dans notre région :

- La PCO « PICO CAP » (Cantal-Allier-Puy-de-Dôme), pilotée par l'ADAPEI 15 ;
- La PCO 01, portée par les PEP 01.

Les travaux se poursuivent actuellement pour parvenir à proposer cette offre sur l'ensemble du territoire régional.

> [En savoir plus sur les PCO en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Référentes : Catherine GINI et Magali LONGUÉPÉE*

## **Le secteur médico-social, un acteur essentiel du sport santé handicap**

La promotion de l'activité physique des personnes en situation de handicap est inscrite dans le [schéma régional de santé](#). Des leviers pour faciliter leur pratique doivent être recherchés via l'accès à une offre sportive structurée et diversifiée, en collaboration avec les acteurs de proximité. La mobilisation de partenaires comme le [Comité paralympique sportif français \(CPSF\)](#) permet un accompagnement des ESMS et des clubs sportifs dans cette démarche. La labellisation [Génération 2024](#) facilite également les partenariats.

Un soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes permettra d'amorcer cet accompagnement vers des clubs sportifs.

**1,5 M €**

**POUR :**

- 13 CAMSP
- 5 CMPP

Enfin, la désignation d'un référent pour l'activité sportive en ESMS, mise en place par le [décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023](#), facilitera l'information des personnes accompagnées et l'élaboration d'un plan d'accompagnement.

Mobilisé, à quelques mois des Jeux Olympiques de Paris, le secteur médico-social est un acteur essentiel dans la promotion et la valorisation de l'activité sportive des publics qu'il accompagne.

*Référente : Marguerite POUZET*

## Appel à candidatures : création de 16 équipes spécialisées Alzheimer

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes lance un appel à candidatures pour créer 16 Équipes spécialisées Alzheimer à domicile (ESA) dans les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et Services polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) (désormais Services autonomie à domicile - SAD).

Les nouvelles créations concernent les départements suivants : Ain, Allier, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Métropole de Lyon et Haute-Savoie.

**Candidatez avant le 29 décembre inclus !**

> [Toutes les modalités de candidature sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Référente : Roselyne COCHERIL*

## ESMS en difficulté : déploiement des commissions départementales de suivi

Suite au rapport parlementaire Pirès-Beaune, Mme la Ministre Aurore Bergé a demandé la mise en place, dans chaque département, d'une commission de suivi des ESMS en difficulté. Un fonds d'urgence national de 100 M € a été mobilisé pour soutenir les structures en risque de rupture de trésorerie (EHPAD, SSIAD, SPASAD et SAAD). Dans ce cadre, **notre région est dotée de 12,5 M €**. Des crédits non reconductibles supplémentaires sont mobilisés.

Chaque commission procède au repérage des ESMS, analyse leurs situations, valide les plans d'actions proposés, mobilise différents leviers dont le fonds d'urgence. Les premières décisions de soutien financier sont imminentes.

Ce dispositif national complète la politique volontariste de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes de soutien aux ESMS en difficultés.

*Les commissions sont partenariales : ARS, conseil départemental, Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), caisses de sécurité sociale, banque des territoires, associations des maires et des maires ruraux de France.*

## Suivi et accompagnement des transformations des ESAT

Le 16 octobre 2023, l'ARS a réuni le 1<sup>er</sup> COFIL régional de suivi du plan de transformation des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) lancé en mai 2022. Il a permis de réunir des représentants des ESAT, de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), des réseaux territoriaux ARS et Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), de Pôle emploi, Cap emploi, des missions locales et des MDPH.

Au programme : actualités sur la réforme, information sur les modalités de suivi du plan grâce à une plateforme nationale et retours d'expérience.

Une évaluation des 64 projets soutenus dans le cadre du Fonds d'appui à la transformation des ESAT va être organisée.

**12,5 M €**

**pour soutenir les structures de notre région**



La prochaine réunion du COPIL aura lieu en juin 2024, avec l'analyse de l'activité 2023.

> [Pour plus d'informations et pour consulter la présentation diffusée lors du COPIL](#)

*Référente : Catherine GINI*

## Pallier les tensions en matière de ressources humaines pendant la période estivale : bilan régional

Pour prévenir et répondre aux problématiques de ressources humaines dans le secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a déployé un dispositif afin de **faciliter l'organisation de la continuité des soins** dans les ESMS pendant la période estivale 2023.

Les partenaires ont été mobilisés pour contribuer à cette démarche, notamment les instituts de formation aides-soignants et infirmiers, les facultés de médecine et Pôle Emploi. Différentes mesures et ressources ont pu être mobilisées par les ESMS, selon des critères et des modalités de mise en œuvre définis.

> [Détail des mesures et bilan des aides accordées](#)

*Référente : Christine MARTIN*

## Évaluation médico-sociale : ajustement du calendrier

Le processus d'évaluation des activités et de la qualité des prestations au sein des ESMS a été réformé en 2022. Conformément à la procédure élaborée par la Haute autorité de santé (HAS), la ou les autorité(s) de tarification et de contrôle ont établi un **calendrier des évaluations** des ESMS. Diffusé aux structures concernées, il est également accessible sur le [site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Comme le prévoit la réglementation, **ce calendrier est revu chaque année**, après concertation entre autorités compétentes, notamment pour prendre en compte les éventuelles modifications dans la situation des ESMS (ouvertures, fermetures, fusions, changements d'organismes gestionnaires...). La concertation vise également à une bonne articulation avec les réformes en cours des services autonomie à domicile.

Le calendrier est établi pour 5 années (2024-2028). De ce fait, et compte tenu du cycle quinquennal des évaluations, les ESMS concernés par une évaluation en 2023 auront à transmettre une nouvelle évaluation en 2028.

*Référent : Martial DANGIN*

## ESMS Numérique : phase de généralisation

L'appel à projet 2023 est désormais clôturé. Les notifications de décision sont en cours. Au terme de cet appel à projets, **1 912 établissements** sont embarqués dans le programme en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Les établissements déjà équipés et souhaitant mettre en conformité leur logiciel** avec le référentiel Ségur, notamment pour le secteur personnes âgées et du domicile, ont **jusqu'au 28 février 2024** pour signer un bon de commande dans le cadre du dispositif « SONS ». > [Consultez le site internet du GCS SARA](#) pour plus d'information sur ce programme.

Le programme ESMS Numérique, lancé en 2021, se poursuit jusqu'en 2025.

Objectif : accompagner le déploiement du Dossier usager informatisé (DUI), référencé Ségur et interfacé avec les services socles (Dossier médical partagé - DMP, Messagerie sécurisée de santé - MSS, Identité nationale de santé - INS, Répertoire partagé des professionnels de santé - RPPS...).

**En savoir plus sur le programme ESMS numérique :**

- [Sur le site internet de l'ARS ARA](#)



- [Sur le site internet du GCS SARA](#)

*Référents : Jean-Michel GEAY et Sylvie PELOTIER (ARS) et GCS SARA.*

## Les indicateurs de pilotage de l'activité des ESMS désormais accessibles

### Un outil d'aide à la décision

Depuis juin 2023, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) donne accès aux Organismes gestionnaires (OG) à des indicateurs de pilotage de l'activité des ESMS dans le suivi des orientations MDPH. Ces indicateurs sont restitués dans le « Système d'information décisionnel de suivi des orientations » (SID-SDO). Cet outil d'aide à la décision exploite les données de [ViaTrajectoire-Handicap](#).

Le SID-SDO s'adresse aussi aux ARS et Conseils départementaux.

Objectif : améliorer la connaissance de l'offre médico-sociale et des besoins des personnes, et guider les évolutions possibles.

### Organismes gestionnaires : désignez vos référents !

En Auvergne-Rhône-Alpes, des **sessions de présentation** de l'outil seront proposées dès ce mois-ci. Des liens d'inscriptions seront envoyés aux personnes disposant d'un compte. **2 référents SID-SDO doivent être désignés** pour chaque OG. Ils peuvent demander un compte d'accès sur le portail internet de la CNSA : [portail.cnsa.fr](#).

Pour tout renseignement, contactez le référent du GRADeS par mail :

[viatrajectoire-ara@sante-ara.fr](mailto:viatrajectoire-ara@sante-ara.fr)

> [Consultez l'article complet sur le site internet](#)

## L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Gérontopôle AURA et leurs partenaires s'engagent pour diminuer de 20 % le nombre de chutes mortelles des personnes âgées



Le 17 octobre dernier s'est tenue à Lyon la **1<sup>re</sup> journée régionale d'échanges** dans le cadre du Plan national antichute des personnes âgées. Co-organisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Gérontopôle AURA, elle a réuni 320 personnes. Programmée un an après la mise en place du plan régional, cette journée a permis d'exposer les travaux menés en associant plus d'une trentaine de partenaires.

Elle a notamment permis de présenter le premier **diagnostic territorial** des actions existantes, les objectifs poursuivis de réduction des chutes mortelles et invalidantes, le recueil des expériences, des études et le parcours chuteur.

> [Consultez le replay et la présentation](#)

> [Retour sur la journée régionale antichute](#)

> [En vidéo : 3 questions sur le plan antichute en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Référentes : D<sup>r</sup> Aurélia MARFISI-DUBOST et Isabelle CARPENTIER-PETAVY*

## Une journée pour concrétiser localement la création de la 5<sup>e</sup> branche autonomie de la Sécurité sociale

Le 13 octobre 2023 s'est déroulée à Valence la 1<sup>re</sup> réunion interdépartementale de l'autonomie pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Animée par la CNSA, elle a regroupé les conseils départementaux de la région et les équipes de l'ARS.



Les conditions de mise en œuvre de la 5<sup>e</sup> Branche ont été rappelées ainsi que les modalités de préfiguration du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) qui s'organise dès 2024 avant une généralisation en 2025.

À cette occasion, l'ARS et les départements ont présenté conjointement des expériences innovantes menées dans les départements sur les secteurs du handicap et des personnes âgées.

> [Consultez l'article dédié sur le site internet de l'ARS](#)

*Référent : Raphaël GLABI*